

2023 POLICY

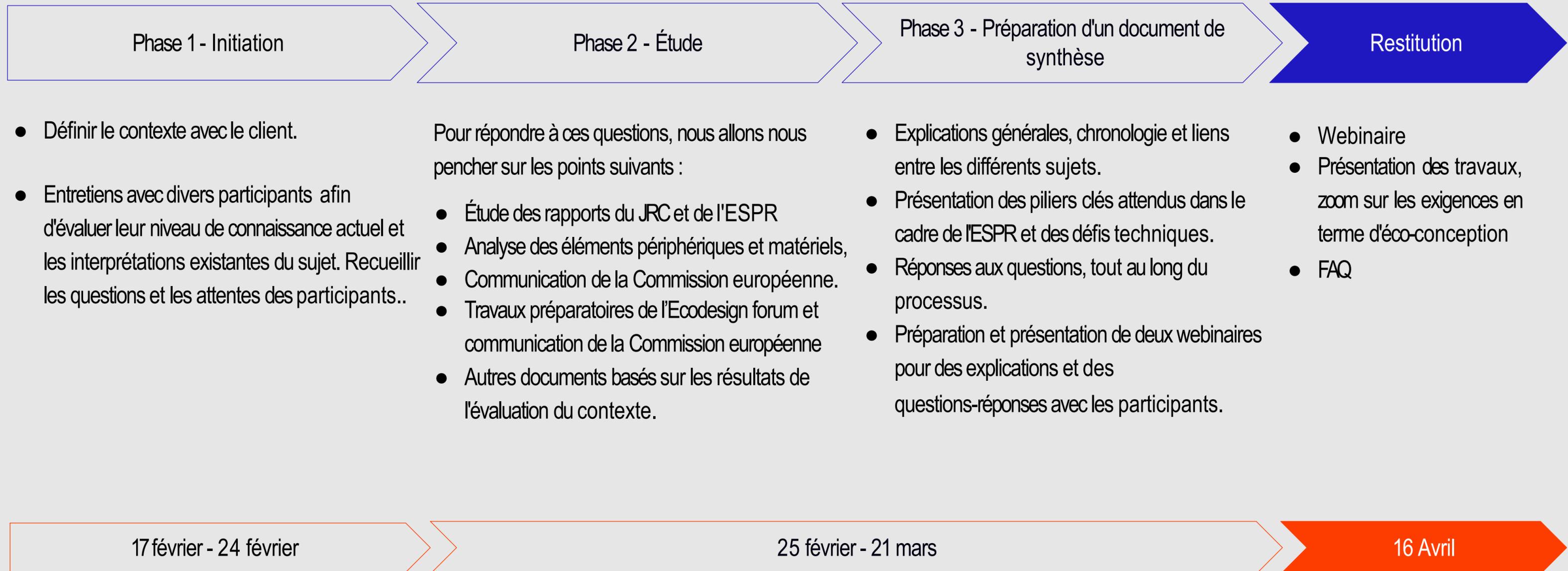
DEFI

INDEX

- 01 Introduction du projet
2. Exigences d'information et de performance
3. Contenu recyclé
4. Durabilité
5. Prochaines étapes

Introduction du projet

Vue d'ensemble du projet



Situation actuelle des politiques européennes

ESPR

- Consultation public pour le DPP jusqu'au 1er Juillet 2025 : La consultation porte sur les aspects informatiques du DPP et vise à déterminer les exigences applicables aux prestataires de DPP dans le cadre de l'acte délégué relatif au DPP.
- Publication du plan de travail planifiée le 19 avril (possible retard) : le plan de travail établit les listes de produits pour lesquels des exigences en matière d'écoconception seront adoptées et d'autres mesures qui seront évaluées

Loi Climat

Le gouvernement français a notifié à la Commission européenne (CE) le décret et l'arrêté visant à mettre en œuvre l'éco-score pour les textiles. Une période de statu quo de trois mois est en vigueur, s'étendant jusqu'au 14 mai 2025. Pendant cette période, la France ne peut adopter la réglementation, permettant ainsi à la CE et aux autres États membres d'examiner le texte:

- La CE peut formuler des recommandations non contraignantes à l'intention du gouvernement français.
- La période de statu quo peut être prolongée de trois mois supplémentaires, donnant à la CE le temps de rédiger un avis détaillé. La France est tenue de prendre en compte cet avis et doit fournir une réponse formelle.
- La CE peut prolonger la période de statu quo de 9 à 15 mois si elle estime que la Loi Climat relève du champ d'application d'une autre législation européenne en cours ou à venir. Dans ce cas, la France ne pourra pas adopter les textes proposés pendant cette période prolongée.

Exigences d'information et de performance

Exigences en matière d'information

La Commission évalue les exigences qui peuvent être mises en place en tant qu'exigences de performance et celles qui doivent rester des exigences d'information.

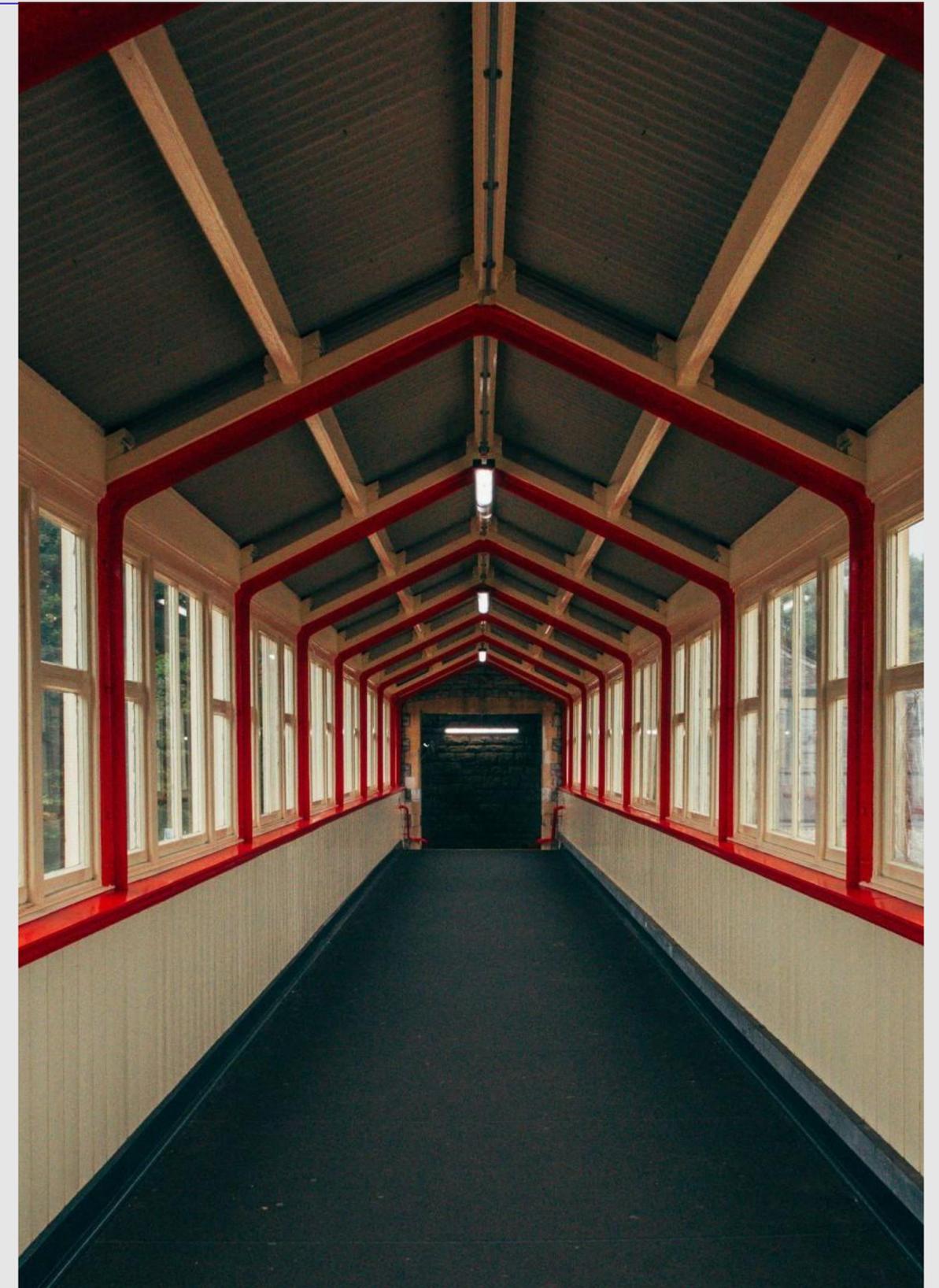
Les exigences en matière d'information sont les suivantes

- Inclure, au minimum, les exigences liées au DPP
- Les informations doivent être claires, facilement compréhensibles et adaptées aux caractéristiques particulières de la catégorie de produits
- Permettre le suivi des substances préoccupantes tout au long du cycle de vie du produit

Les actes délégués spécifiques aux produits préciseront les exigences en matière de contenu, de présentation et d'affichage des étiquettes dans les exigences en matière d'information pour des groupes de produits spécifiques.

Les marquages CE ont été identifiés comme un outil de mise en conformité. Leur rôle dans des secteurs spécifiques, comme le textile, reste à déterminer.

La Commission suit de près les discussions en France sur la loi AGECE.



Exigences de performance

La liste des paramètres d'exigence potentiels comprend

- Durabilité et fiabilité du produit ;
- Possibilité de réemploi et d'amélioration ;
- Réparabilité des produits ;
- La possibilité d'entretien et de reconditionnement ;
- La présence de substances préoccupantes ;
- Contenu recyclé des produits ;
- Facilité de reconditionnement et de recyclage des produits, y compris le recyclage de haute qualité ;
- Impacts et performances environnementaux, y compris les empreintes carbone et environnementale ;
- Production prévue de déchets, y compris l'emballage et la réutilisation.

Ces éléments seront pris en compte pour déterminer les exigences de performance :

- Normes existantes pour mesurer les exigences ;
- Moyennes de l'industrie ;
- Impact positif attendu sur l'environnement et compromis négatifs.



ESPR - Exigences en matière d'écoconception

Contenu recyclé

Fixer des exigences minimales en matière de contenu recyclé afin de réduire la dépendance à l'égard des matières vierges et de promouvoir la circularité.

Durabilité

Capacité d'un produit à conserver dans le temps sa fonction et ses performances dans des conditions spécifiées d'utilisation, d'entretien et de réparation.

Recyclabilité

La capacité des produits à être retraités en produits, matériaux ou substances après être devenus des déchets, que ce soit à l'origine ou à d'autres fins.

Réparabilité et entretien

La capacité d'un produit à être maintenu dans un état lui permettant de remplir sa fonction par le biais d'une ou plusieurs actions.

La capacité d'un produit ou d'un déchet défectueux à retrouver l'état dans lequel il est censé être utilisé.

Substances préoccupantes

Fixer des exigences minimales en matière de contenu recyclé afin de réduire la dépendance à l'égard des matières vierges et de promouvoir la circularité.

Performance environnementale

Impact sur l'environnement, qu'il soit négatif ou bénéfique, résultant entièrement ou partiellement d'un produit au cours de son cycle de vie.

Scenarios (1/3)

Contenu recyclé

Fixer des exigences minimales en matière de contenu recyclé afin de réduire la dépendance à l'égard des matières vierges et de promouvoir la circularité.

Information 

Performance 

- Communication du pourcentage de contenu recyclé incorporé dans le produit
- Incorporation d'un pourcentage minimum de contenu recyclé dans le produit.

Durabilité

Capacité d'un produit à conserver dans le temps sa fonction et ses performances dans des conditions spécifiées d'utilisation, d'entretien et de réparation.

Information 

Performance 

- Communication de différent score de durabilité (physique et émotionnelle)
- Performance de durabilité requise en terme de durabilité physique et émotionnelle

Scenarios (2/3)

Recyclabilité

La capacité des produits à être retraités en produits, matériaux ou substances après être devenus des déchets, que ce soit à l'origine ou à d'autres fins.

Information 

Performance 

- Communication sur la composition des matériaux et des instructions relatives au recyclage
- Limitation des perturbateurs (substances préoccupantes)

Réparabilité et entretien

La capacité d'un produit à être maintenu dans un état lui permettant de remplir sa fonction par le biais d'une ou plusieurs actions.
La capacité d'un produit ou d'un déchet défectueux à retrouver l'état dans lequel il est censé être utilisé.

Information 

Performance 

- Communication d'instruction pour réparer le produit ou des services disponibles
- Instructions sur l'entretien du produit (nettoyage, séchage, repassage)
- Utilisation de pièces standardisées (boutons, fermeture éclair)
- x

Scenarios (3/3)

Substances préoccupantes

Fixer des exigences minimales en matière de contenu recyclé afin de réduire la dépendance à l'égard des matières vierges et de promouvoir la circularité.

Information 

Performance 

- Communication des substances préoccupantes utilisées au long du cycle de vie
- Discussion sur l'interdiction des PFAS

Empreinte environnementale

Impact sur l'environnement, qu'il soit négatif ou bénéfique, résultant entièrement ou partiellement d'un produit au cours de son cycle de vie.

Information 

Performance 

- Communication de l'empreinte environnementale du produit
- Impact maximum par produit ou par poids du produit

Contenu recyclé

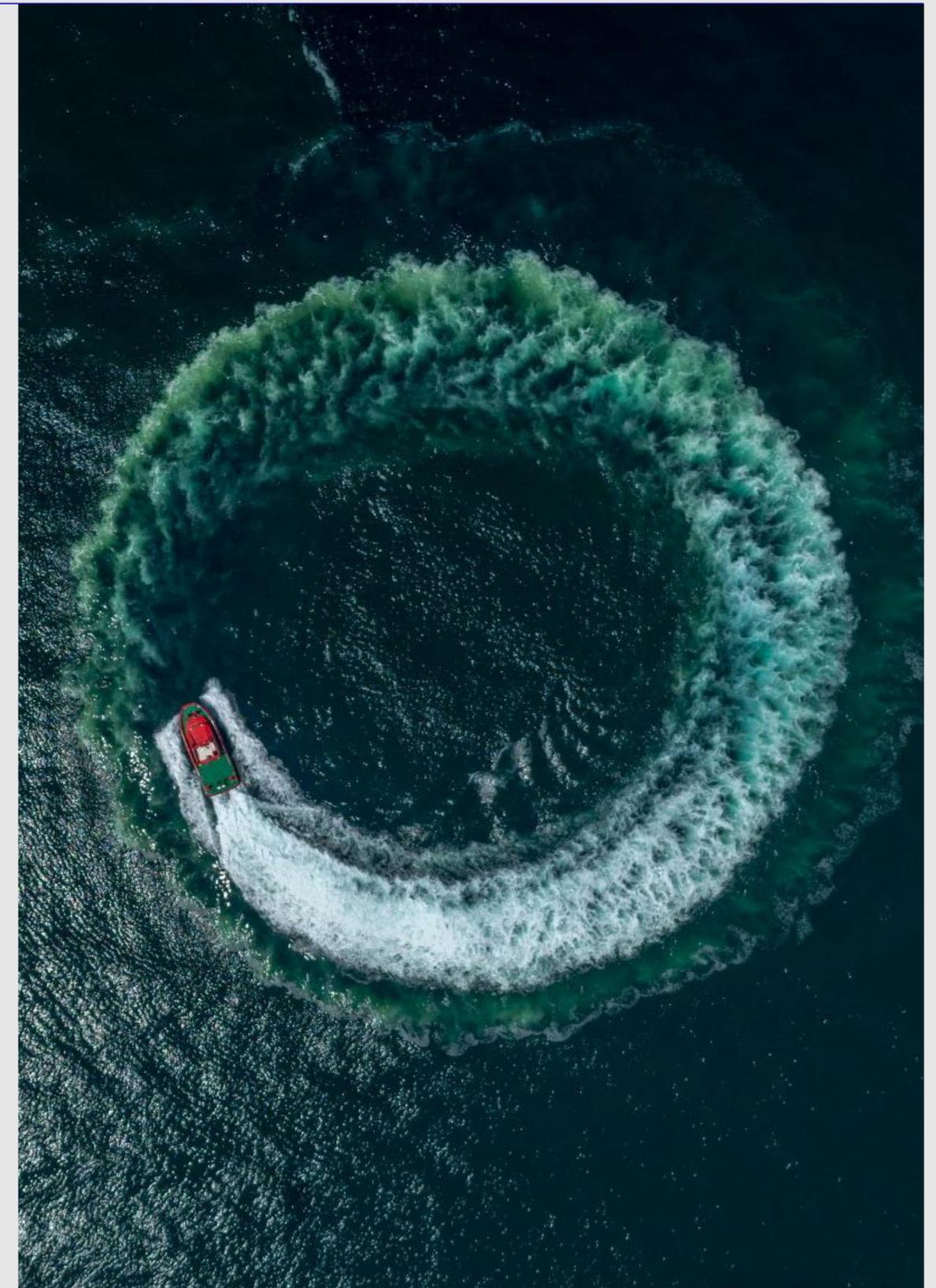
Contenu recyclé

Contexte : l'exigence d'écoconception pour les produits recyclés est directement liée à la législation sur les déchets et s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'UE en matière d'économie circulaire.

- Dans le cadre du plan d'action pour l'économie circulaire, la Commission s'est engagée à encourager les approches en boucle fermée.
- La révision de la directive-cadre sur les déchets, introduit des éco-modulations pour la gestion des déchets post-consommation.

Contributions du JRC : Le JRC a effectué une analyse de l'écosystème du secteur du recyclage, en évaluant la situation de l'industrie, la législation applicable aux flux de déchets textiles pré-consommation, post-industriels et post-consommation, ainsi que les techniques de recyclage actuellement utilisées à grande échelle.

Définition : la proportion, en masse, de matériaux recyclés, provenant de déchets de pré-consommation et de post-consommation, dans un produit ou un emballage.



Contenu recyclé

Résultats du JRC :

1. Par contenu recyclé, il faut entendre le matériau textile recyclé fibre à fibre. Les matériaux recyclés en PET utilisés pour le recyclage des textiles ne seraient donc pas autorisés pour satisfaire cette exigence d'écoconception.
2. Les déchets de pré-consommation et les déchets post-industriels sont exclus des matières premières pouvant être utilisées pour répondre à cette exigence pour les raisons suivantes :
 - a. Les déchets de pré-consommation ont été interdits de recyclage en raison de l'interdiction de détruire les biens invendus et ne peuvent donc pas être inclus dans la définition du contenu recyclé de la même législation.
 - b. Les déchets post-industriels ont été exclus car, selon le JRC, leur inclusion pourrait entraîner une surproduction de ce type de déchets, ce qui irait à l'encontre de l'objectif de réduction des déchets textiles.
3. La teneur en matières recyclées doit pouvoir être vérifiée, très probablement au moyen de la chaîne de contrôle, qui a été identifiée par le JRC comme la méthode de vérification la plus viable dans l'industrie textile.



Contenu recyclé - Questions émergentes

Exigence de performance

- Faut-il fixer un objectif minimal (x %) en matière de contenu recyclé pour tous les vêtements commercialisés sur les marchés de l'UE ? Si oui, dans quelles conditions ?
- Faut-il fixer un objectif minimum au niveau des gammes de produits ?
 - Quel type de contenu recyclé devrait être idéalement autorisé pour répondre à ces exigences : post-industriel, pré-consommation, post-consommation, etc.
 - Le contenu recyclé doit-il être obtenu en circuit fermé (uniquement recyclage de fibre à fibre) ? Ou doit-on autoriser (pendant une période de transition) le recyclage en boucle ouverte (par exemple, de bouteilles PET en fibres) ?
 - Faut-il prévoir une phase de transition pour les objectifs en matière de contenu recyclé dans les vêtements ? Si oui, quand ces objectifs pourraient-ils être introduits, compte tenu de la disponibilité des matériaux recyclés ?
 - Les objectifs doivent-ils être revus à la hausse au fil du temps ? Par exemple, 10 % en 2030, 15 % en 2035, etc.
 - Comment ces objectifs doivent-ils être vérifiés au niveau du produit ou au niveau des gammes ? Par exemple, au moyen de systèmes de chaîne de contrôle ou d'autres méthodes de vérification.

Exigence d'information

- Le contenu recyclé doit-il être communiqué aux consommateurs au niveau du produit dans le cadre d'une obligation d'information ? Si oui, dans quelles conditions ?
 - Par exemple : Communication uniquement si un produit contient plus de 0 % de matières recyclées ? Ou si un produit contient plus de 5 % de matières recyclées ?
- Où ces informations doivent-elles être accessibles au consommateur ? Doit-elle faire partie du DPP (numériquement) ou figurer physiquement sur l'étiquette ? Ou les deux ?

Durabilité

Durabilité

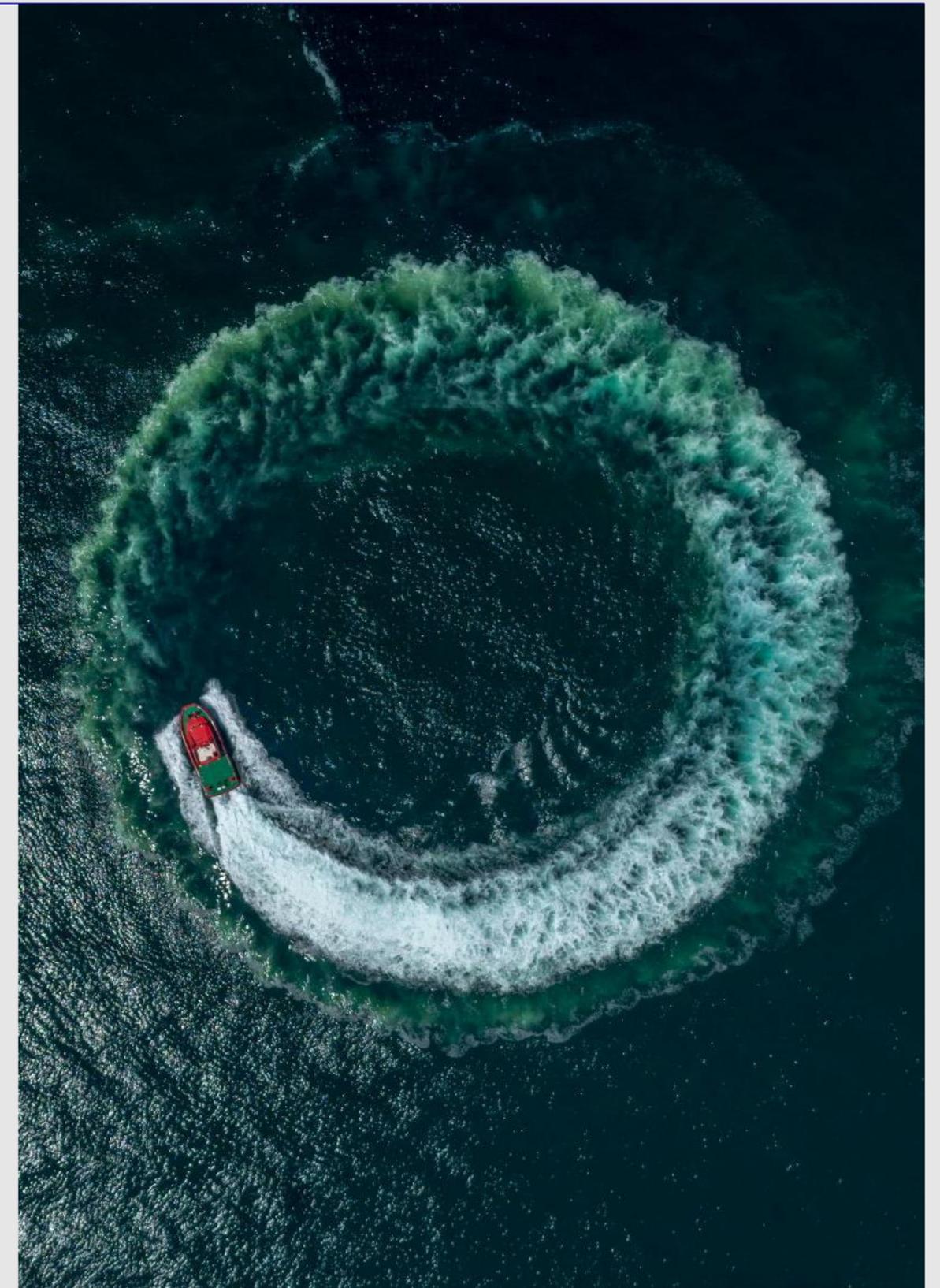
Contexte : La durabilité, en tant qu'aspect prioritaire du produit, est apparue très tôt dans les discussions sur les exigences d'écoconception pour les vêtements et les chaussures, non seulement d'un point de vue technique mais aussi politique.

- Augmenter la durée de vie d'un produit, rend possible de réduire son impact sur l'environnement
- La durabilité répond aux préoccupations des parties prenantes qui estiment que la qualité moyenne des produits a diminué au cours des 50 dernières années.
- Par rapport à d'autres exigences d'écoconception, les tests de durabilité physique sont beaucoup mieux établis dans l'industrie textile

Contributions du JRC : Le JRC a analysé l'écosystème de la durabilité physique afin d'évaluer l'impact des processus de fabrication et du comportement des utilisateurs sur la durabilité des vêtements. Le JRC se penchera sur la durabilité émotionnelle dans son prochain milestone.

Définition :

- Durabilité intrinsèque ou physique : Il s'agit de la résistance physique des vêtements aux facteurs de dégradation dus aux habitudes d'utilisation et d'entretien. Les facteurs de dégradation peuvent inclure la rupture du tissu, le boulochage, la perte de stabilité dimensionnelle et la décoloration.
- Durabilité extrinsèque : il s'agit des aspects subjectifs et de la perception des produits, tels que l'attachement émotionnel des utilisateurs.



Durabilité

Résultats du JRC :

Le JRC a conclu que les effets du vieillissement proviennent de la phase d'utilisation, le port et le nettoyage des textiles d'habillement tels que le lavage et le repassage, et enfin du stockage des vêtements.

Le JRC a défini une approche en cinq étapes pour évaluer la durabilité

1. Sélection des paramètres clés : la stabilité dimensionnelle, le changement de couleur, le boulochage, l'apparence de la mercerie et la décoloration.
2. Caractéristiques d'un article neuf : un produit non utilisé qui est prêt à être acheté par le consommateur. Pour les tests de durabilité le JRC a décidé de prendre une approche neutre en terme de fibre.
3. Simulation du processus de vieillissement : nettoyage à sec et lavage
4. Évaluation du processus de vieillissement : comparaison entre un article ayant subi un nombre défini de cycles de nettoyage (selon sa catégorie) et un produit neuf.
5. Regroupement de produits avec des caractéristiques homogènes : 10 catégories identifiées, les accessoires sont exclus du champs d'application.

- a. Pantalons, shorts et jupes (hors denim)
- b. Pantalons, shorts et jupes en denim
- c. Pulls, couches intermédiaires et robes tricotées
- d. T-shirts et polos
- e. Chemises
- f. Chemisiers et robes tissées
- g. Vestes et manteaux
- h. Bas : leggings, bas, collants et chaussettes
- i. Sous-vêtements : caleçons et boxers
- j. Maillots de bain.

Durabilité - Questions émergentes

La durabilité physique

- Comment les catégories de produits devraient-elles être différenciées pour permettre des résultats de test de durabilité physique comparables ? Êtes-vous d'accord avec les catégories établies par le JRC ?
- Quelles sont les défaillances courantes des produits et les tests correspondants qui pourraient être définis afin de mesurer la durabilité physique d'un produit ? Faudrait-il les différencier davantage en fonction des catégories de produits ou des types de fibres ?
- À quoi devrait ressembler un protocole de vérification ? Par exemple, des tests fondés sur le risque uniquement ?
- La durabilité physique doit-elle être considérée comme une exigence en matière d'information ?
 - Faut-il établir un score/indice de durabilité ? Si oui, sous quelle forme ?
 - De quel délai les entreprises auraient-elles besoin pour adapter leurs produits/processus ?
 - La durabilité doit-elle être définie comme une exigence en matière d'information ?
 - Si oui, quelles informations doivent être partagées ?
 - Qui doit avoir accès à ces informations ?
 - Comment ces informations doivent-elles être accessibles ?

La durabilité émotionnelle

- La durabilité émotionnelle devrait-elle être considérée comme une exigence de performance ?
 - Si oui, à quoi pourrait ressembler une approche permettant de mesurer la durabilité émotionnelle ?
- La durabilité émotionnelle devrait-elle (aussi) être une exigence en matière d'information ?
 - Quelles informations doivent être partagées ?
 - Qui doit avoir accès à ces informations ? Les consommateurs, les autorités de marché ?
 - Comment ces informations doivent-elles être accessibles ? Par l'intermédiaire du DPP ?

Empreinte environnementale

Empreinte environnementale

Definition (JRC) : impact sur l'environnement, qu'il soit négatif ou bénéfique, résultant entièrement ou partiellement d'un produit au cours de son cycle de vie.

- Étapes de fabrication : techniques de filage , tricotage, procédés de teinture, procédés de finition et gestion des déchets.
- Modèles d'entreprise : modèles d'entreprise axés sur le consommateur, dans lesquels les demandes des consommateurs sont placées au centre, par opposition aux modèles d'entreprise axés sur la marque, dans lesquels les marques dictent les choix en matière de conception et de fabrication.
- Rotation des tendances : le nombre de saisons ou de tendances mises sur le marché, ainsi que le temps de production des produits, influencent fortement les impacts environnementaux d'un produit.
- Localisation des étapes de la chaîne d'approvisionnement : Dans l'industrie textile, il est courant de sous-traiter dans des pays non membres de l'UE dont la législation ou les mesures en matière de protection de l'environnement sont moins strictes.

Loi Climat : la loi Climat et résilience prévoient l'élaboration d'une note environnementale normalisée pour tous les vêtements, sur la base d'une méthodologie de calcul et d'un cadre de communication harmonisés.

La communication de la note environnementale est actuellement volontaire et devrait être mise en œuvre en 2026.

Méthodologie :

- Choix de la matière première
- Etapes de fabrication : filature, tissage/tricotage, ennoblissement, confection
- La distribution
- Utilisation
- Fin de vie
- Durabilité émotionnelle: largeur de gamme, durée de commercialisation, incitation à la réparation



Prochaines étapes

Prochaines étapes

ESPR:

- 19 avril 2025 : publication du working plan (potentiel retard)
- 19 juillet 2025 : obligation de déclaration du nombre et du poids des produits de consommation invendus mis au rebut.
- Q3 2025: publication du 3ème milestone par le JRC
- 19 juillet 2026 : interdiction de détruire les produits de consommation invendus.
- Fin 2026 : adoption prévue de l'acte délégué pour les textiles
- TBA : deuxième réunion de l'Ecodesign forum

DEFI:

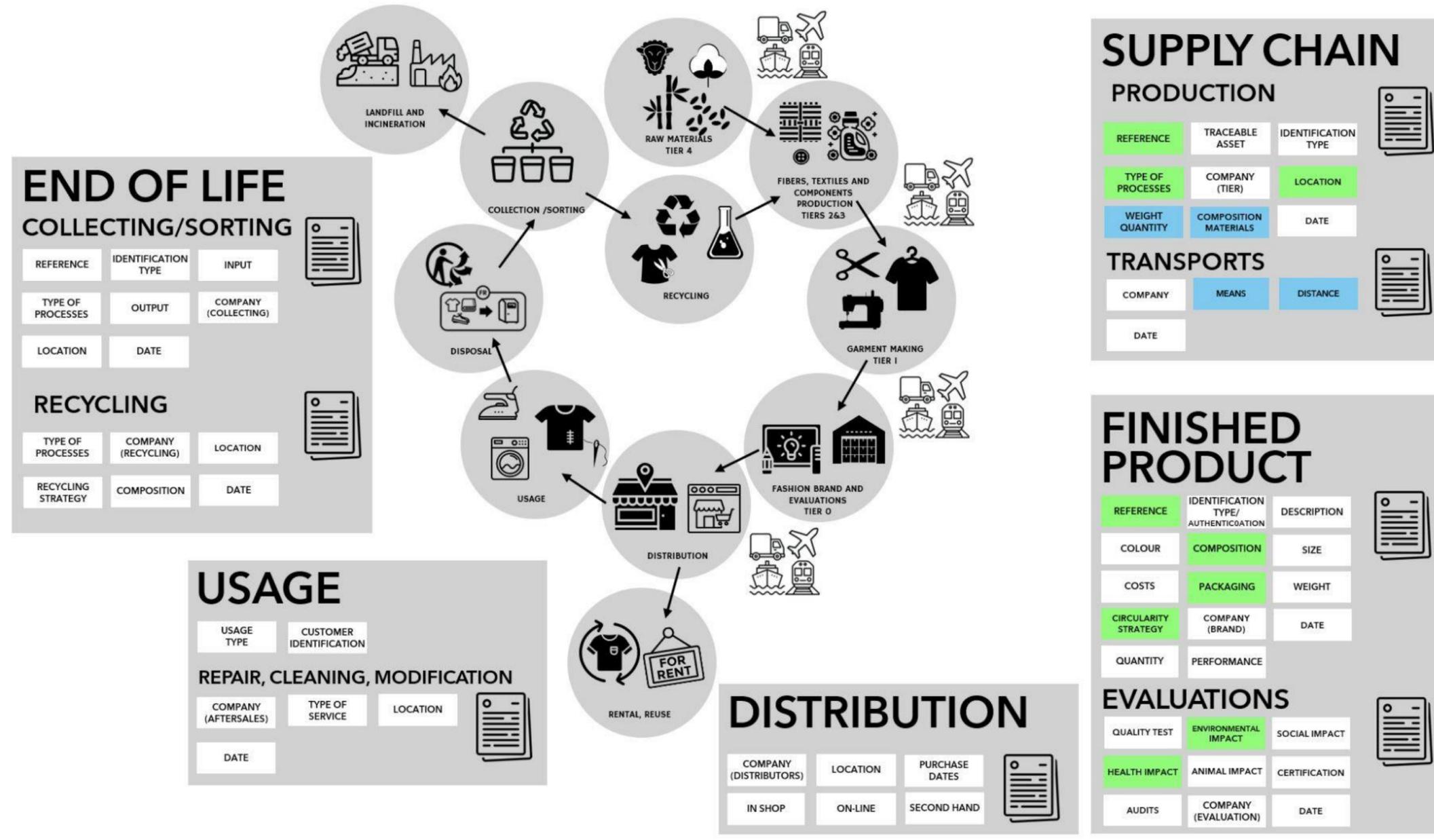
1. Définir les exigences d'écoconception en tant qu'information et/ou performance
2. Définir un cadre pour les exigences de performance
3. Soutenir les acteurs de l'industrie pour qu'ils puissent établir et communiquer des positions, leur permettant d'être visibles dans les discussions européennes.



Annexe - DPP

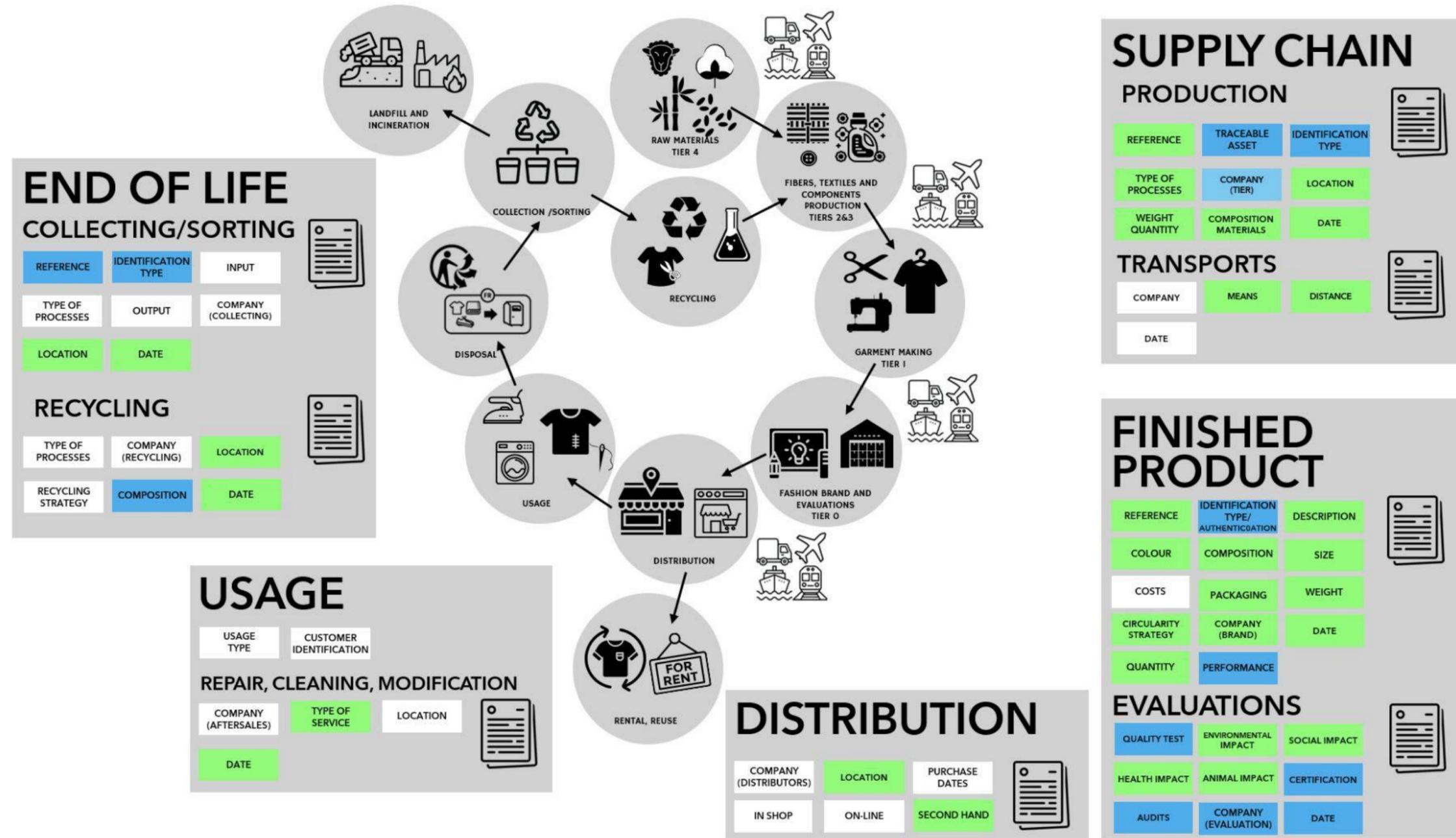
Digital product passport for the textile sector (1/3)

Figure 13 – Simplified DPP Model for phase 1



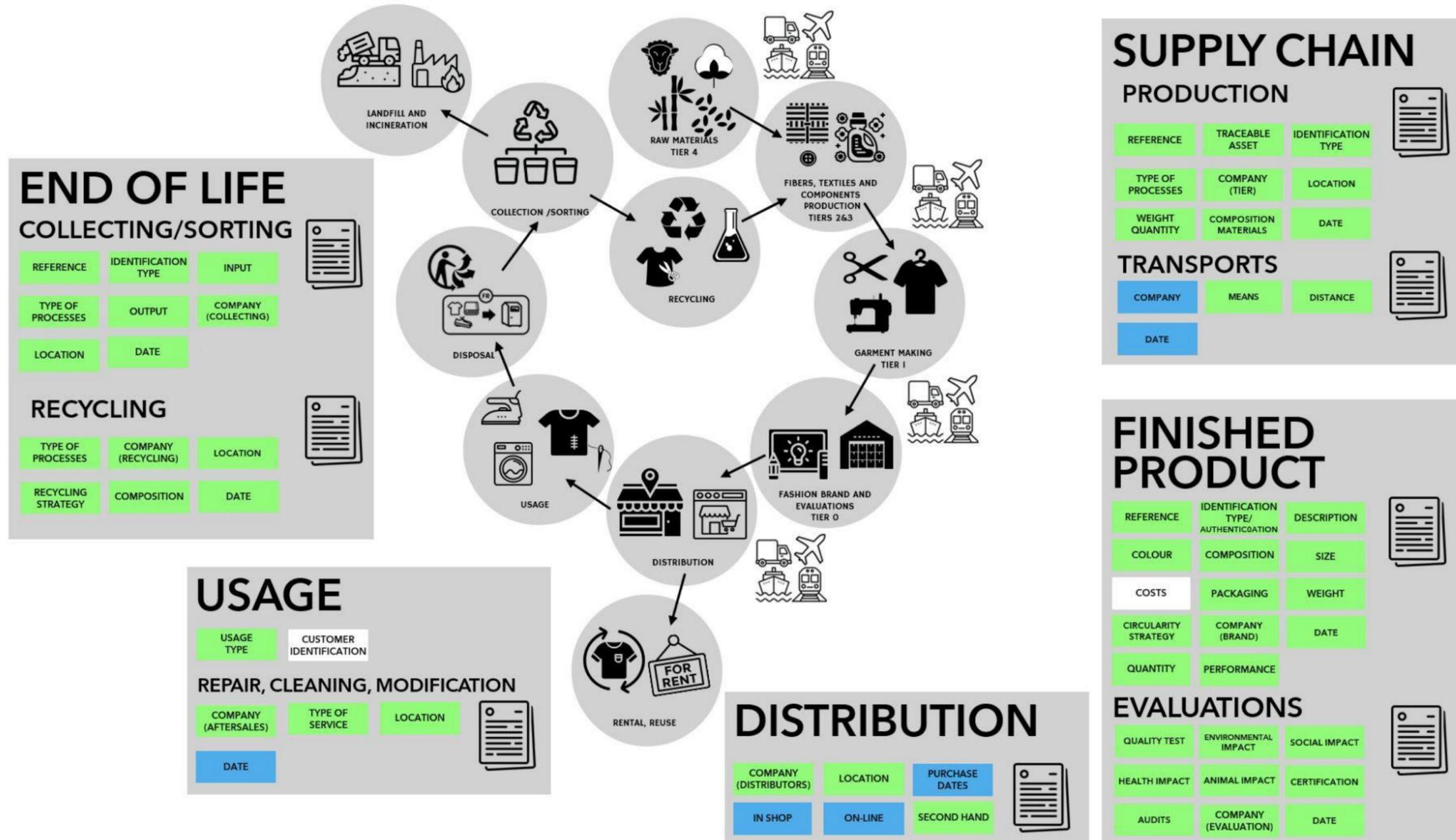
Digital product passport for the textile sector (2/3)

Figure 14 – Advanced DPP Model for phase 2



Digital product passport for the textile sector (3/3)

Figure 15 – Full circular DPP Model for phase 3



Merci

2B POLICY